# COMPRENDRE LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

**LÉGENDE**

Médecin
Infirmier.e
Attestation de suivi
Avis d'aptitude

## SUIVI SIMPLE OU SIS

APRÉS EMBAUCHE

VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION INITIALE (**VIPI**)

MAXIMUM 5 ANS

VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION PÉRIODIQUE (**VIPP**) EFFECTUÉE

## SUIVI ADAPTÉ OU SIA

AVANT EMBAUCHE *

VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION INITIALE (VIPI)

MAXIMUM 3 ANS

VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION PÉRIODIQUE (**VIPP**) EFFECTUÉE

*Les salariés travailleurs handicapés, titulaires d'une pension d'invalidité ou les femmes enceintes ont leur première visite seulement après l'embauche.

## SUIVI RENFORCÉ OU SIR

AVANT EMBAUCHE

EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE

MAXIMUM 2 ANS

sauf les salariés soumis aux rayonnements ionisants CATEGORIE A / mineurs affectés aux travaux dangereux sont revus tous les ans par le médecin du travail.

VISITE INTERMÉDIAIRE

MAXIMUM 2 ANS

EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE